

S.E.C. Scotia d'obligations de sociétés canadiennes (non audité)

ÉTATS DE L'ACTIF NET

	30 juin 2013	31 décembre 2012
ACTIF		
Placements à la juste valeur	142 764 984 \$	90 780 623 \$
Trésorerie	72 273	37 641
Revenu de placement à recevoir	26	21
	<u>142 837 283</u>	<u>90 818 285</u>
PASSIF		
Charges à payer	2 518	–
Moins-value non réalisée des contrats à terme de gré à gré	128 258	503 412
	<u>130 776</u>	<u>503 412</u>
Actif net	<u>142 706 507 \$</u>	<u>90 314 873 \$</u>
ACTIF NET PAR SÉRIE		
Parts de série I	<u>142 706 507 \$</u>	<u>90 314 873 \$</u>
PARTS EN CIRCULATION		
Parts de série I	<u>14 058 461</u>	<u>8 849 892</u>
ACTIF NET PAR PART		
Parts de série I	<u>10,15 \$</u>	<u>10,21 \$</u>

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Semestres clos les 30 juin

	2013	2012*
ACTIF NET AU DÉBUT DE LA PÉRIODE		
Parts de série I	<u>90 314 873 \$</u>	<u>– \$</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET LIÉE AUX ACTIVITÉS		
Parts de série I	<u>(816 166)</u>	<u>62</u>
OPÉRATIONS SUR PARTS		
Produit de l'émission :		
Parts de série I	53 267 800	150 010
Montants versés pour le rachat :		
Parts de série I	(60 000)	–
	<u>53 207 800</u>	<u>150 010</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET		
Parts de série I	<u>52 391 634</u>	<u>150 072</u>
ACTIF NET À LA FIN DE LA PÉRIODE		
Parts de série I	<u>142 706 507 \$</u>	<u>150 072 \$</u>

* Le Fonds a été lancé le 18 mai 2012.

ÉTATS DES RÉSULTATS

Semestres clos les 30 juin

	2013	2012*
REVENU DE PLACEMENT		
Intérêts	<u>240 \$</u>	<u>62 \$</u>
CHARGES		
Taxe de vente harmonisée/taxe sur les produits et services	727	–
Honoraires d'audit	1 553	–
Honoraires du comité d'examen indépendant	230	–
Droits de dépôt	1 354	–
Frais juridiques	563	–
Charges liées à l'information des porteurs de parts	2 477	–
Frais d'administration et de service liés aux porteurs de parts	<u>7 028</u>	<u>–</u>
	<u>13 932</u>	<u>–</u>
Revenu (perte) net de placement	<u>(13 692)</u>	<u>62</u>
Gain (perte) net réalisé sur les placements vendus	<u>2 617 476</u>	<u>–</u>
Frais liés aux contrats à terme de gré à gré	<u>(370 130)</u>	<u>–</u>
Variation de la plus-value (moins-value) non réalisée des placements	<u>(3 424 974)</u>	<u>–</u>
Variation de la plus-value (moins-value) non réalisée des contrats à terme de gré à gré	<u>375 154</u>	<u>–</u>
Gain (perte) net sur les placements et coûts de transactions	<u>(802 474)</u>	<u>–</u>
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités	<u>(816 166)\$</u>	<u>62 \$</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET LIÉE AUX ACTIVITÉS		
Parts de série I	<u>(816 166)\$</u>	<u>62 \$</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET LIÉE AUX ACTIVITÉS, PAR PART		
Parts de série I	<u>(0,06)\$</u>	<u>0,00 \$</u>

S.E.C. Scotia d'obligations de sociétés canadiennes (non audité – suite)

ÉTAT DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS

30 juin 2013

Nombre d'actions	Émetteur	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)	Nombre d'actions	Émetteur	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)
ACTIONS* – 100,0 %							
Énergie – 16,9 %				147 087	La Société Canadian Tire Limitée, cat. A	12 131 735	11 646 349
276 791 Enbridge Inc.		12 131 750	12 236 930	291 770	Les Vêtements de Sport Gildan Inc.	12 131 797	12 443 991
383 674 Suncor Énergie Inc.		12 131 772	11 893 894	224 330	Tim Hortons, Inc.	12 131 766	12 759 890
		24 263 522	24 130 824			36 395 298	36 850 230
Matières premières – 14,0 %				Services financiers – 26,2 %			
586 643 Société aurifère Barrick		12 131 777	9 738 274	747 491	Société Financière Manuvie	12 131 779	12 580 274
1 904 551 Kinross Gold Corporation		12 131 990	10 265 530	432 043	Power Corporation du Canada	12 131 767	12 192 253
		24 263 767	20 003 804	403 049	Financière Sun Life inc.	12 131 775	12 554 976
Industries – 17,1 %						36 395 321	37 327 503
117 982 Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada		12 029 445	12 081 356	TOTAL DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS		145 479 158	142 764 984
278 444 Groupe SNC-Lavalin Inc.		12 131 805	12 371 267	Contrats à terme de gré à gré –(0,1) %			(128 258)
		24 161 250	24 452 623	AUTRES ACTIFS, MOINS LES PASSIFS –0,1 %			69 781
				ACTIF NET – 100,0 %			142 706 507

* Affectées en garantie de l'exécution des obligations du Fonds au titre du contrat à terme de gré à gré.

CONTRATS À TERME DE GRÉ À GRÉ

	Date de règlement	Contrepartie	Nombre nominal de parts	Montant à payer (\$)	Montant à recevoir (\$)	Plus-value (moins-value) (\$)
Fonds privé Scotia d'obligations de sociétés canadiennes, série I	8 juill. 2013	TD Global Finance	13 506 127	142 764 984	142 636 726	(128 258)

Le Fonds conclut des contrats à terme de gré à gré en vue d'obtenir un rendement semblable à celui qu'il aurait obtenu en investissant directement dans des parts de série I du Fonds privé Scotia d'obligations de sociétés canadiennes (le « fonds de référence »). Le Fonds a conclu un contrat d'achat et de vente à terme avec TD Global Finance (la « contrepartie »).

La contrepartie a reçu une notation de AA- de Standard & Poor's.

En vertu du contrat à terme de gré à gré, la contrepartie convient de payer au Fonds un montant équivalent au produit du rachat du nombre de parts de série I du Fonds privé Scotia d'obligations de sociétés canadiennes précisé dans le contrat en échange du portefeuille d'actions du Fonds.

APERÇU DU PORTEFEUILLE

Catégorie de placements	Pourcentage de l'actif net (%)	
	30 juin 2013	31 décembre 2012
Énergie	16,9	24,8
Matières premières	14,0	25,7
Industries	17,1	8,3
Biens de consommation discrétionnaire	25,8	16,8
Services financiers	26,2	8,2
Services de télécommunications	–	8,3
Services publics	–	8,5
Contrats à terme de gré à gré	(0,1)	(0,6)

APERÇU DU PORTEFEUILLE DU FONDS DE RÉFÉRENCE

Catégorie de placements	Pourcentage de l'actif net (%)	
	30 juin 2013	31 décembre 2012
Obligations fédérales	6,0	3,2
Titres adossés à des créances hypothécaires	5,1	4,6
Obligations de sociétés	87,6	91,0
Contrats à terme standardisés	–	0,0

Toutes les actions sont des actions ordinaires, à moins d'indication contraire.
Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

S.E.C. Scotia d'obligations de sociétés canadiennes (non audité – suite)

ANNEXES SUPPLÉMENTAIRES

30 juin 2013 et 31 décembre 2012

Le Fonds obtient une exposition au rendement de la série I du Fonds privé Scotia d'obligations de sociétés canadiennes (le « fonds de référence ») au moyen de contrats à terme de gré à gré. Par conséquent, le Fonds est exposé aux risques liés aux instruments financiers du fonds de référence.

Risque de taux d'intérêt (note 3)

Le tableau suivant présente l'exposition du fonds de référence au risque de taux d'intérêt en fonction de la durée à courir jusqu'à l'échéance de son portefeuille d'obligations et de débentures. Le Fonds est indirectement exposé au risque de taux d'intérêt de manière proportionnelle à ses placements dans le fonds de référence.

Risque de taux d'intérêt*	30 juin 2013	31 décembre 2012
Moins de 1 an	– \$	– \$
De 1 à 3 ans	333 208 896	178 862 025
De 3 à 5 ans	1 080 738 476	1 075 765 592
De 5 à 10 ans	1 692 330 062	1 659 604 698
Plus de 10 ans	140 850 222	–
Total	3 247 127 656 \$	2 914 232 315 \$

* Compte non tenu de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et des actions privilégiées, s'il y a lieu.

Au 30 juin 2013, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 0,25 %, en supposant que la courbe des taux se soit déplacée parallèlement et que toutes les autres variables soient demeurées constantes, l'actif net aurait respectivement diminué ou augmenté de 2 063 414 \$, ce qui représente environ 1,4 % du total de l'actif net (1 102 842 \$ au 31 décembre 2012, soit environ 1,2 % du total de l'actif net). Dans les faits, les résultats réels peuvent différer de ceux de cette analyse de sensibilité. La différence peut être importante.

Risque de crédit (note 3)

Le tableau suivant présente l'exposition indirecte du Fonds aux notations des actions privilégiées, des obligations et des débentures, à l'exclusion de la trésorerie et des instruments du marché monétaire, détenus par le fonds de référence.

	30 juin 2013		31 décembre 2012	
	Pourcentage du total des obligations et des débentures (%)	Pourcentage de l'actif net (%)	Pourcentage du total des obligations et des débentures (%)	Pourcentage de l'actif net (%)
AAA	14,2	14,0	10,9	10,8
AA	27,0	26,6	26,5	26,1
A	44,9	44,3	47,6	47,1
BBB	13,9	13,8	15,0	14,8
Total	100,0	98,7	100,0	98,8

Risque de liquidité (note 3)

Le tableau ci-dessous présente une analyse des échéances des flux de trésorerie et de celles des passifs financiers du Fonds.

	30 juin 2013	31 décembre 2012
	Moins de 3 mois	Moins de 3 mois
Créditeurs et charges à payer	2 518 \$	– \$
Moins-value non réalisée des contrats à terme de gré à gré	128 258	503 412
Total	130 776 \$	503 412 \$

Classement selon la hiérarchie des justes valeurs (note 2)

Étant donné qu'aucun changement important n'a eu lieu dans le classement des instruments financiers du Fonds indiqué dans les plus récents états financiers annuels audités, ces informations ne sont pas reproduites dans les présents états financiers semestriels. Ces états financiers semestriels doivent être lus conjointement avec les états financiers annuels audités les plus récents.

S.E.C. Scotia d'obligations gouvernementales à rendement modéré (non audité)

ÉTATS DE L'ACTIF NET

	30 juin 2013	31 décembre 2012
ACTIF		
Placements à la juste valeur	158 292 003 \$	122 620 517 \$
Trésorerie	367 884	37 749
Revenu de placement à recevoir	52	32
Plus-value non réalisée des contrats à terme de gré à gré	389 857	—
	159 049 796	122 658 298
PASSIF		
Rachats à payer	300 000	—
Charges à payer	2 508	—
Moins-value non réalisée des contrats à terme de gré à gré	—	829 570
	302 508	829 570
Actif net	158 747 288 \$	121 828 728 \$
ACTIF NET PAR SÉRIE		
Parts de série I	158 747 288 \$	121 828 728 \$
PARTS EN CIRCULATION		
Parts de série I	15 933 213	12 095 055
ACTIF NET PAR PART		
Parts de série I	9,96 \$	10,07 \$

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Semestres clos les 30 juin

	2013	2012*
ACTIF NET AU DÉBUT DE LA PÉRIODE		
Parts de série I	121 828 728 \$	— \$
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET LIÉE AUX ACTIVITÉS		
Parts de série I	(1 610 440)	62
OPÉRATIONS SUR PARTS		
Produit de l'émission :		
Parts de série I	49 034 000	150 010
Montants versés pour le rachat :		
Parts de série I	(10 505 000)	—
	38 529 000	150 010
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET		
Parts de série I	36 918 560	150 072
ACTIF NET À LA FIN DE LA PÉRIODE		
Parts de série I	158 747 288 \$	150 072 \$

* Le Fonds a été lancé le 18 mai 2012.

ÉTATS DES RÉSULTATS

Semestres clos les 30 juin

	2013	2012*
REVENU DE PLACEMENT		
Intérêts	198 \$	62 \$
CHARGES		
Taxe de vente harmonisée/taxe sur les produits et services	804	—
Honoraires d'audit	1 825	—
Honoraires du comité d'examen indépendant	270	—
Frais juridiques	659	—
Charges liées à l'information des porteurs de parts	2 465	—
Frais d'administration et de service liés aux porteurs de parts	8 176	—
	14 199	—
Charges prises en charge par le gestionnaire	(14)	—
	14 185	—
Revenu (perte) net de placement	(13 987)	62
Gain (perte) net réalisé sur les placements vendus	1 613 323	—
Frais liés aux contrats à terme de gré à gré	(434 335)	—
Variation de la plus-value (moins-value) non réalisée des placements	(3 994 868)	—
Variation de la plus-value (moins-value) non réalisée des contrats à terme de gré à gré	1 219 427	—
Gain (perte) net sur les placements et coût de transactions	(1 596 453)	—
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités	(1 610 440) \$	62 \$
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET LIÉE AUX ACTIVITÉS		
Parts de série I	(1 610 440) \$	62 \$
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET LIÉE AUX ACTIVITÉS, PAR PART		
Parts de série I	(0,10) \$	— \$

S.E.C. Scotia d'obligations gouvernementales à rendement modéré (non audité – suite)

ÉTAT DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS

30 juin 2013

Nombre d'actions	Émetteur	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)	Nombre d'actions	Émetteur	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)				
ACTIONS* – 99,7 %											
Énergie – 17,1 %				ACTIONS* (suite)							
310 688	Enbridge Inc.	13 617 455	13 735 516	Services financiers – 26,4 %		13 617 457	14 120 876				
431 068	Suncor Énergie Inc.	13 617 438	13 363 108	839 030	Société Financière Manuvie	13 617 442	13 680 463				
		27 234 893	27 098 624	484 779	Power Corporation du Canada	13 617 457	14 055 129				
Matières premières – 13,8 %				451 208	Financière Sun Life inc.						
629 373	Société aurifère Barrick	13 015 434	10 447 592			40 852 356	41 856 468				
2 134 451	Kinross Gold Corporation	13 617 797	11 504 691			161 287 381	158 292 003				
		26 633 231	21 952 283	TOTAL DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS							
Industries – 16,8 %				Contrats à terme de gré à gré – 0,3 %							389 857
129 587	Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	13 208 803	13 269 709	AUTRES ACTIFS, MOINS LES PASSIFS – 0,0 %							65 428
303 054	Groupe SNC-Lavalin Inc.	13 210 124	13 464 689								
		26 418 927	26 734 398	ACTIF NET – 100,0 %							158 747 288
Biens de consommation discrétionnaire – 25,6 %											
165 380	La Société Canadian Tire Limitée, cat. A	13 617 389	13 094 788								
327 343	Les Vêtements de Sport Gildan Inc.	13 617 469	13 961 179								
238 999	Tim Hortons, Inc.	12 913 116	13 594 263								
		40 147 974	40 650 230								

* Affectées en garantie de l'exécution des obligations du Fonds au titre du contrat à terme de gré à gré.

CONTRATS À TERME DE GRÉ À GRÉ

	Date de règlement	Contrepartie	Nombre nominal de parts	Montant à payer (\$)	Montant à recevoir (\$)	Plus-value (moins-value) (\$)
Fonds privé Scotia d'obligations gouvernementales à court et moyen termes, série I	8 juill. 2013	TD Global Finance	15 266 606	158 292 003	158 681 860	389 857

Le Fonds conclut des contrats à terme de gré à gré en vue d'obtenir un rendement semblable à celui qu'il aurait obtenu en investissant directement dans des parts de série I du Fonds privé Scotia d'obligations gouvernementales à court et moyen termes (le « fonds de référence »). Le Fonds a conclu un contrat d'achat et de vente à terme avec TD Global Finance (la « contrepartie »).

La contrepartie a reçu une notation de AA- de Standard & Poor's.

En vertu du contrat à terme de gré à gré, la contrepartie convient de payer au Fonds un montant équivalant au produit du rachat du nombre de parts de série I du Fonds privé Scotia d'obligations gouvernementales à court et moyen termes précisé dans le contrat en échange du portefeuille d'actions du Fonds.

Afin de permettre au Fonds de payer les distributions mensuelles, les frais d'exploitation ou les autres passifs et d'honorer les demandes de rachat, les dispositions du contrat à terme de gré à gré prévoient que le contrat peut être dénoué en entier ou en partie à tout moment avant sa date de règlement au gré des parties.

APERÇU DU PORTEFEUILLE

Catégorie de placements	Pourcentage de l'actif net (%)	
	30 juin 2013	31 décembre 2012
Énergie	17,1	24,9
Matières premières	13,8	25,7
Industries	16,8	8,3
Biens de consommation discrétionnaire	25,6	16,8
Services financiers	26,4	8,2
Services de télécommunications	–	8,3
Services publics	–	8,5
Contrats à terme de gré à gré	0,3	(0,7)

APERÇU DU PORTEFEUILLE DU FONDS DE RÉFÉRENCE

Catégorie de placements	Pourcentage de l'actif net (%)	
	30 juin 2013	31 décembre 2012
Obligations fédérales	67,0	61,4
Obligations provinciales	32,6	37,3
Contrats à terme standardisés	0,0	0,0

Toutes les actions sont des actions ordinaires, à moins d'indication contraire.
Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

S.E.C. Scotia d'obligations gouvernementales à rendement modéré (non audité – suite)

ANNEXES SUPPLÉMENTAIRES

30 juin 2013 et 31 décembre 2012

Le Fonds obtient une exposition au rendement de la série I du Fonds privé Scotia d'obligations gouvernementales à court et moyen termes (le « fonds de référence ») au moyen de contrats à terme de gré à gré. Par conséquent, le Fonds est exposé aux risques des instruments financiers du fonds de référence.

Risque de taux d'intérêt (note 3)

Le tableau suivant présente l'exposition du fonds de référence au risque de taux d'intérêt en fonction de la durée à courir jusqu'à l'échéance de son portefeuille d'obligations et de débentures. Le Fonds est indirectement exposé au risque de taux d'intérêt de manière proportionnelle à ses placements dans le fonds de référence.

Risque de taux d'intérêt*	30 juin 2013	31 décembre 2012
Moins de 1 an	– \$	– \$
De 1 à 3 ans	360 840 589	199 655 550
De 3 à 5 ans	217 009 358	183 436 959
De 5 à 10 ans	807 081 272	834 116 586
Plus de 10 ans	–	–
Total	1 384 931 219 \$	1 217 209 095 \$

* Compte non tenu de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et des actions privilégiées, s'il y a lieu.

Au 30 juin 2013, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 0,25 %, en supposant que la courbe des taux se soit déplacée parallèlement et que toutes les autres variables soient demeurées constantes, l'actif net aurait respectivement diminué ou augmenté de 2 292 924 \$, ce qui représente environ 1,4 % du total de l'actif net (1 606 902 \$ au 31 décembre 2012, soit environ 1,3 % du total de l'actif net). Dans les faits, les résultats réels peuvent différer de ceux de cette analyse de sensibilité. La différence peut être importante.

Risque de crédit (note 3)

Le tableau suivant présente l'exposition indirecte du Fonds aux notations de crédit des actions privilégiées, des obligations et des débentures, à l'exclusion de la trésorerie et des instruments du marché monétaire, détenus par le fonds de référence.

	30 juin 2013		31 décembre 2012	
	Pourcentage du total des obligations et des débentures (%)	Pourcentage de l'actif net (%)	Pourcentage du total des obligations et des débentures (%)	Pourcentage de l'actif net (%)
AAA	67,3	67,0	62,2	61,4
AA	18,2	18,1	24,6	24,3
A	14,5	14,5	13,2	13,0
Total	100,0	99,6	100,0	98,7

Risque de liquidité (note 3)

Le tableau ci-dessous présente une analyse des échéances des flux de trésorerie et de celles des passifs financiers du Fonds.

	30 juin 2013	31 décembre 2012
	Moins de 3 mois	Moins de 3 mois
Créditeurs et charges à payer	302 508 \$	– \$
Moins-value non réalisée des contrats à terme de gré à gré	–	829 570
Total	302 508 \$	829 570 \$

Classement selon la hiérarchie des justes valeurs (note 2)

Étant donné qu'aucun changement important n'a eu lieu dans le classement des instruments financiers du Fonds indiqué dans les plus récents états financiers annuels audités, ces informations ne sont pas reproduites dans les présents états financiers semestriels. Ces états financiers semestriels doivent être lus conjointement avec les états financiers annuels audités les plus récents.

S.E.C. Scotia de revenu canadien (non audité)

ÉTATS DE L'ACTIF NET

	30 juin 2013	31 décembre 2012
ACTIF		
Placements à la juste valeur	186 784 466 \$	115 078 950 \$
Trésorerie	54 132	32 614
Revenu de placement à recevoir	27	13
	<u>186 838 625</u>	<u>115 111 577</u>
PASSIF		
Moins-value non réalisée des contrats à terme de gré à gré	1 439 474	545 634
Charges à payer	3 043	—
	<u>1 442 517</u>	<u>545 634</u>
Actif net	<u>185 396 108 \$</u>	<u>114 565 943 \$</u>
ACTIF NET PAR SÉRIE		
Parts de série I	<u>185 396 108 \$</u>	<u>114 565 943 \$</u>
PARTS EN CIRCULATION		
Parts de série I	<u>18 513 220</u>	<u>11 225 079</u>
ACTIF NET PAR PART		
Parts de série I	<u>10,01 \$</u>	<u>10,21 \$</u>

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Semestres clos les 30 juin

	2013	2012*
ACTIF NET AU DÉBUT DE LA PÉRIODE		
Parts de série I	114 565 943 \$	— \$
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET LIÉE AUX ACTIVITÉS		
Parts de série I	<u>(3 231 836)</u>	62
OPÉRATIONS SUR PARTS		
Produit de l'émission :		
Parts de série I	74 262 001	150 010
Montants versés pour le rachat :		
Parts de série I	(200 000)	—
	<u>74 062 001</u>	<u>150 010</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET		
Parts de série I	<u>70 830 165</u>	<u>150 072</u>
ACTIF NET À LA FIN DE LA PÉRIODE		
Parts de série I	<u>185 396 108 \$</u>	<u>150 072 \$</u>

* Le Fonds a été lancé le 18 mai 2012.

ÉTATS DES RÉSULTATS

Semestres clos les 30 juin

	2013	2012*
REVENU DE PLACEMENT		
Intérêts	218 \$	62 \$
CHARGES		
Taxe de vente harmonisée/taxe sur les produits et services	865	—
Honoraires d'audit	2 000	—
Honoraires du comité d'examen indépendant	296	—
Droits de dépôt	929	—
Frais juridiques	726	—
Charges liées à l'information des porteurs de parts	2 582	—
Frais d'administration et de service liés aux porteurs de parts	9 288	—
	<u>16 686</u>	<u>—</u>
Charges prises en charge par le gestionnaire	(6)	—
	<u>16 680</u>	<u>—</u>
Revenu (perte) net de placement	<u>(16 462)</u>	<u>62</u>
Gain (perte) net réalisé sur les placements vendus	2 646 825	—
Frais liés aux contrats à terme de gré à gré	(477 016)	—
Variation de la plus-value (moins-value) non réalisée des placements	(4 491 343)	—
Variation de la plus-value (moins-value) non réalisée des contrats à terme de gré à gré	(893 840)	—
	<u>(3 215 374)</u>	<u>—</u>
Gain (perte) net sur les placements et coûts de transactions	<u>(3 231 836)</u>	<u>62 \$</u>
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités	<u>(3 231 836)</u>	<u>62 \$</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET LIÉE AUX ACTIVITÉS		
Parts de série I	<u>(3 231 836)</u>	<u>62 \$</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET LIÉE AUX ACTIVITÉS, PAR PART		
Parts de série I	<u>(0,19)</u>	<u>\$ 0,00</u>

S.E.C. Scotia de revenu canadien (non audité – suite)

ÉTAT DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS

30 juin 2013

Nombre d'actions	Émetteur	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)	Nombre d'actions	Émetteur	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)
ACTIONS – 100,7 %				ACTIONS (suite)			
Énergie – 17,0%				Biens de consommation discrétionnaire – 26,0 %			
362 071 Enbridge Inc.		15 869 573	16 007 159	192 289 La Société Canadian Tire Limitée, cat. A		15 869 611	15 225 443
501 567 Suncor Énergie Inc.		15 869 580	15 548 577	382 032 Les Vêtements de Sport Gildan Inc.		15 869 609	16 293 665
		31 739 153	31 555 736	293 501 Tim Hortons, Inc.		15 869 599	16 694 337
Matières premières – 14,1 %						47 608 819	48 213 445
765 538 Société aurifère Barrick		15 869 603	12 707 931	Services financiers – 26,3 %			
2 483 535 Kinross Gold Corporation		15 869 789	13 386 254	979 001 Société Financière Manuvie		15 869 606	16 476 587
		31 739 392	26 094 185	564 955 Power Corporation du Canada		15 869 586	15 943 030
Industries – 17,3 %				529 695 Financière Sun Life inc.		15 869 662	16 499 999
154 660 Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada		15 766 040	15 837 184			47 608 854	48 919 616
363 815 Groupe SNC-Lavalin Inc.		15 869 610	16 164 300	TOTAL DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS		190 331 868	186 784 466
		31 635 650	32 001 484	Contrats à terme de gré à gré – (0,7) %			(1 439 474)
				AUTRES ACTIFS, MOINS LES PASSIFS – 0,0 %			51 116
				ACTIF NET – 100,0 %			185 396 108

* Affectées en garantie de l'exécution des obligations du Fonds au titre du contrat à terme de gré à gré.

CONTRATS À TERME DE GRÉ À GRÉ

	Date de règlement	Contrepartie	Nombre nominal de parts	Montant à payer (\$)	Montant à recevoir (\$)	Plus-value (moins-value) (\$)
Fonds Scotia de revenu canadien, série I	8 juill. 2013	TD Global Finance	13 754 292	186 784 466	185 344 992	(1 439 474)

Le Fonds conclut des contrats à terme de gré à gré en vue d'obtenir un rendement semblable à celui qu'il aurait obtenu en investissant directement dans des parts de série I du Fonds Scotia de revenu canadien (le « fonds de référence »). Le Fonds a conclu un contrat d'achat et de vente à terme avec TD Global Finance (la « contrepartie »).

La contrepartie a reçu une notation de AA- de Standard & Poor's.

En vertu du contrat à terme de gré à gré, la contrepartie convient de payer au Fonds un montant équivalant au produit du rachat du nombre de parts de série I du Fonds Scotia de revenu canadien précisé dans le contrat en échange du portefeuille d'actions du Fonds.

Afin de permettre au Fonds de payer les distributions mensuelles, les frais d'exploitation ou les autres passifs et d'honorer les demandes de rachat, les dispositions du contrat à terme de gré à gré prévoient que le contrat peut être dénoué en entier ou en partie à tout moment avant sa date de règlement au gré des parties.

APERÇU DU PORTEFEUILLE

Catégorie de placements	Pourcentage de l'actif net (%)	
	30 juin 2013	31 décembre 2012
Énergie	17,0	24,8
Matières premières	14,1	25,7
Industries	17,3	8,2
Biens de consommation discrétionnaire	26,0	16,7
Services financiers	26,4	8,2
Services de télécommunications	0,0	8,3
Services publics	0,0	8,5
Contrats à terme de gré à gré	(0,7)	(0,4)

APERÇU DU PORTEFEUILLE DU FONDS DE RÉFÉRENCE

Catégorie de placements	Pourcentage de l'actif net (%)	
	30 juin 2013	31 décembre 2012
Obligations fédérales	46,4	35,3
Obligations provinciales	20,3	29,3
Obligations de municipalités	1,1	1,2
Titres adossés à des créances hypothécaires	3,3	3,4
Obligations de sociétés	28,3	29,8
Contrats à terme standardisés	0,0	0,0

Toutes les actions sont des actions ordinaires, à moins d'indication contraire.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

S.E.C. Scotia de revenu canadien (non audité – suite)

ANNEXES SUPPLÉMENTAIRES

30 juin 2013 et 31 décembre 2012

Le Fonds obtient une exposition au rendement de la série I du Fonds Scotia de revenu canadien (le « fonds de référence ») au moyen de contrats à terme de gré à gré. Par conséquent, le Fonds est exposé aux risques liés aux instruments financiers du fonds de référence.

Risque de taux d'intérêt (note 3)

Le tableau suivant présente l'exposition du fonds de référence au risque de taux d'intérêt en fonction de la durée à courir jusqu'à l'échéance de son portefeuille d'obligations et de débentures. Le Fonds est indirectement exposé au risque de taux d'intérêt de manière proportionnelle à ses placements dans le fonds de référence.

Risque de taux d'intérêt*	30 juin 2013	31 décembre 2012
Moins de 1 an	136 040 606 \$	– \$
De 1 à 3 ans	299 063 916	603 863 598
De 3 à 5 ans	713 343 249	626 735 002
De 5 à 10 ans	3 193 314 535	3 193 313 737
Plus de 10 ans	1 939 735 537	1 495 753 678
Total	6 281 497 843 \$	5 919 666 015 \$

* Compte non tenu de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et des actions privilégiées, s'il y a lieu.

Au 30 juin 2013, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 0,25 %, en supposant que la courbe des taux se soit déplacée parallèlement et que toutes les autres variables soient demeurées constantes, l'actif net aurait respectivement diminué ou augmenté de 4 179 347 \$, ce qui représente environ 2,3 % du total de l'actif net (2 068 957 \$ au 31 décembre 2012, soit environ 1,8 % du total de l'actif net). Dans les faits, les résultats réels peuvent différer de ceux de cette analyse de sensibilité. La différence peut être importante.

Risque de crédit (note 3)

Le tableau suivant présente l'exposition indirecte du Fonds aux notations des actions privilégiées, des obligations et des débentures, à l'exclusion de la trésorerie et des instruments du marché monétaire, détenus par le fonds de référence.

	30 juin 2013		31 décembre 2012	
	Pourcentage du total des obligations et des débentures (%)	Pourcentage de l'actif net (%)	Pourcentage du total des obligations et des débentures (%)	Pourcentage de l'actif net (%)
AAA	52,4	52,2	41,7	41,4
AA	26,5	26,3	36,5	36,1
A	17,1	17,0	17,4	17,2
BBB	4,0	3,9	4,4	4,3
Total	100,0	99,4	100,0	99,0

Risque de liquidité (note 3)

Le tableau ci-dessous présente une analyse des échéances des flux de trésorerie et de celles des passifs financiers du Fonds.

	30 juin 2013	31 décembre 2012
	Moins de 3 mois	Moins de 3 mois
Créditeurs et charges à payer	3 043 \$	– \$
Moins-value non réalisée des contrats à terme de gré à gré	1 439 474	545 634
Total	1 442 517 \$	545 634 \$

Classement selon la hiérarchie des justes valeurs (note 2)

Étant donné qu'aucun changement important n'a eu lieu dans le classement des instruments financiers du Fonds indiqué dans les plus récents états financiers annuels audités, ces informations ne sont pas reproduites dans les présents états financiers semestriels. Ces états financiers semestriels doivent être lus conjointement avec les états financiers annuels audités les plus récents.

Notes annexes (non audité)

Périodes indiquées à la note 1

1. Établissement des Fonds

S.E.C. Scotia d'obligations de sociétés canadiennes, S.E.C. Scotia d'obligations gouvernementales à rendement modéré et S.E.C. Scotia de revenu canadien (individuellement, le « Fonds », et collectivement, les « Fonds ») sont des sociétés en commandite constituées en Ontario aux termes d'une convention de société en commandite datée du 18 mai 2012.

Dans le présent document, les commanditaires sont appelés porteurs de parts.

Les commandités des Fonds sont les suivants :

Fonds	Commandité
S.E.C. Scotia d'obligations de sociétés canadiennes	Commandité Scotia d'obligations de sociétés canadiennes inc.
S.E.C. Scotia d'obligations gouvernementales à rendement modéré	Commandité Scotia d'obligations gouvernementales à rendement modéré inc.
S.E.C. Scotia de revenu canadien	Commandité Scotia de revenu canadien inc

Aux termes de la convention de société en commandite conclue entre le commandité et les commanditaires du Fonds, le commandité a droit à 0,01 % du bénéfice net du Fonds (jusqu'à concurrence de 3 000 \$ par année) et assume 0,01 % de la perte nette du Fonds.

La date de fin d'exercice des Fonds est le 31 décembre. La date d'établissement de chaque Fonds figure ci-dessous :

S.E.C. Scotia d'obligations de sociétés canadiennes	18 mai 2012
S.E.C. Scotia d'obligations gouvernementales à rendement modéré	18 mai 2012
S.E.C. Scotia de revenu canadien	18 mai 2012

L'état du portefeuille de placements de chaque Fonds est au 30 juin 2013. Les états de l'actif net sont au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2012 et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net portent sur le semestre clos le 30 juin 2013 et la période du 18 mai 2012 au 30 juin 2012. Dans ce document, on entend par « période de référence » la période de présentation de l'information financière indiquée ci-dessus.

Gestion d'actifs Scotia S.E.C. (le « gestionnaire ») est le gestionnaire et conseiller en valeurs des Fonds.

2. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada. Les PCGR du Canada exigent du gestionnaire qu'il fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états

financiers. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales méthodes comptables utilisées par le Fonds sont résumées ci-après.

a) Information sur les instruments financiers

L'information sur les instruments financiers inclut une hiérarchie des évaluations des justes valeurs qui se compose de trois niveaux et fournit de l'information quant au caractère observable ou non des données ayant servi à l'évaluation de la juste valeur des actifs financiers et passifs financiers. Les niveaux se définissent comme suit :

- Niveau 1 : La juste valeur repose sur les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : La juste valeur repose sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement. Cela comprend les obligations et les débentures dont la juste valeur est fondée sur les prix fixés par plusieurs courtiers, les billets à court terme comptabilisés au coût amorti, les titres de capitaux propres étrangers négociés sur des marchés clôturant avant 16 h (HE) et les titres qui ne sont pas négociés activement et qui sont considérés comme illiquides.
- Niveau 3 : La juste valeur repose sur au moins une donnée non observable importante qui n'est pas fondée sur des données de marché relatives à des actifs et passifs financiers.

Cette hiérarchie, les transferts entre les niveaux et le rapprochement des instruments financiers de niveau 3 sont présentés dans la section « Annexes supplémentaires » de chacun des Fonds.

Étant donné qu'aucun changement important n'a eu lieu dans le classement des instruments financiers des Fonds indiqué dans les plus récents états financiers annuels audités, ces informations ne sont pas reproduites dans les présents états financiers semestriels. Ces états financiers semestriels doivent être lus conjointement avec les états financiers annuels audités les plus récents.

b) Évaluation des placements

La juste valeur des placements à la fin de la période de présentation de l'information financière est déterminée comme suit :

- i) Selon la note d'orientation concernant la comptabilité no 18, « Sociétés de placement », les

- placements sont considérés comme étant détenus à des fins de transaction et doivent être comptabilisés à la juste valeur établie comme le prescrit le chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » (le « chapitre 3855 »). Les placements qui sont négociés sur le marché actif d'une bourse reconnue et sur des marchés hors cote sont évalués au cours acheteur pour les placements détenus et au cours vendeur pour les placements vendus à découvert. Les titres pour lesquels aucun cours n'est disponible, ou dont le cours déterminé par le gestionnaire est jugé inexact ou peu fiable, sont évalués de la manière qui, de l'avis du gestionnaire, reflète le plus précisément possible la juste valeur de l'instrument. L'application du chapitre 3855 a une incidence sur l'évaluation de l'actif net d'un fonds de placement et sur les informations à fournir sur ce dernier dans les états financiers (l'« actif net »). Cette méthode comptable n'a cependant pas d'incidence sur la valeur utilisée pour établir le prix quotidien d'achat et de rachat des parts du Fonds (la « valeur liquidative aux fins d'établissement du prix » ou la « valeur liquidative »).
- ii) Les actions nord-américaines sont évaluées au dernier cours acheteur enregistré à la principale bourse à laquelle le titre est négocié. Les actions qui ne sont pas nord-américaines sont évaluées à la juste valeur fournie par un évaluateur indépendant.
 - iii) Les titres à revenu fixe, y compris les obligations et les titres adossés à des créances hypothécaires, sont évalués au cours acheteur actuel coté par les principaux courtiers de ces titres.
 - iv) Les billets à court terme sont comptabilisés au coût amorti, lequel, de l'avis du gestionnaire, se rapproche de la juste valeur.
 - v) Les placements dans les fonds sous-jacents sont évalués selon la valeur liquidative par part fournie par le gestionnaire du fonds sous-jacent à la fin de chaque date d'évaluation.
 - vi) Les gains et les pertes réalisés sur les contrats de change à terme résulteraient du dénouement d'une position à la date de règlement. Le gain (perte) net réalisé est présenté comme « Gain (perte) net réalisé sur les contrats de change à terme » à l'état des résultats. La valeur des contrats de change à terme ouverts est calculée d'après le gain ou la perte qui serait constaté si la position se dénouait à la date d'évaluation. Le gain

ou la perte non réalisé de la période figure à l'état des résultats au poste « Variation de la plus-value (moins-value) non réalisée des contrats de change à terme ».

- vii) Les actifs et les passifs financiers autres que les placements sont évalués au coût ou au coût après amortissement. Ces instruments étant de nature à court terme, leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur.

c) Opérations sur titres et comptabilisation du revenu

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date à laquelle elles ont lieu. Les coûts de transactions directement attribuables à l'acquisition ou à la cession d'un placement sont passés en charges et portés au poste « Coûts de transactions » à l'état des résultats. Les frais de placement d'un titre correspondent au montant versé et sont établis au coût moyen, compte non tenu des coûts de transactions. Le revenu de dividendes est comptabilisé à la date ex-dividende et le revenu d'intérêts est constaté selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les gains et les pertes réalisés à la vente de titres de créance à court terme sont comptabilisés comme un rajustement du revenu d'intérêts.

d) Contrats à terme de gré à gré

Dans le cadre de leur stratégie de placement, les Fonds peuvent conclure des contrats à terme de gré à gré afin d'obtenir une exposition au rendement d'un fonds spécifique (le « fonds de référence »). En vertu des dispositions d'un contrat à terme de gré à gré, les Fonds conviennent d'acheter ou de vendre un panier de titres de capitaux propres canadiens à l'échéance du contrat à terme (ou peuvent régler avant terme tout ou partie afin de financer les rachats) à un prix fixé par rapport à la valeur liquidative du fonds de référence, déduction faite des frais liés au contrat et des frais de couverture. Dans le cas de certains événements de résiliation anticipée, les Fonds pourraient devoir assumer les coûts définis de la contrepartie, y compris les coûts relatifs à l'impossibilité pour elle de recourir à une couverture. Les titres de capitaux propres canadiens ou d'autres titres acceptables pour la contrepartie lui sont affectés en garantie des obligations du Fonds au titre du contrat à terme. Les Fonds peuvent effectuer des opérations de prêts de titres de capitaux propres canadiens.

La valeur de ces contrats est calculée d'après la perte ou le gain qui serait constaté si la position se dénouait à chaque date d'évaluation. Le gain ou la perte non réalisé est porté à l'état des résultats au poste

« Variation de la plus-value (moins-value) non réalisée des contrats à terme de gré à gré ». Lorsque les contrats sont dénoués, les gains (ou les pertes) nets réalisés sont présentés à l'état des résultats au poste « Gain (perte) net réalisé sur les placements vendus ».

e) Conversion de devises

Les montants libellés en devises sont convertis en dollars canadiens comme suit :

- i) La juste valeur des placements, les contrats de change à terme et au comptant, ainsi que les autres actifs et passifs sont convertis aux taux de change en vigueur à la date d'évaluation.
- ii) L'achat et la vente de placements et le revenu de placement sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Les gains (pertes) de change réalisés à l'achat et à la vente de devises sont portés dans « Gain (perte) net de change réalisé » à l'état des résultats.

f) Prêts de titres

Certains Fonds peuvent effectuer des prêts de titres. Ces opérations nécessitent l'échange temporaire de titres, l'emprunteur fournissant des garanties et s'engageant à remettre les mêmes titres au Fonds à une date ultérieure. Le revenu tiré de ces prêts de titres est constaté à l'état des résultats. La juste valeur des titres prêtés et de la garantie détenue est calculée chaque jour. Les arrangements de prêts de titres peuvent être résiliés en tout temps par l'emprunteur, l'agent de prêt de titres ou le Fonds.

g) Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités, par part

Le poste « Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités, par part » est présenté à l'état des résultats et représente, pour chaque série de parts, l'augmentation ou la diminution de l'actif net liée aux activités pour la période attribuable à chaque série divisée par le nombre moyen de parts en circulation de la série correspondante de la période.

h) Trésorerie

La trésorerie est composée de dépôts en espèces et est comptabilisée à la juste valeur.

3. Risques liés aux instruments financiers

De par la nature de ses activités, chaque Fonds est exposé à divers risques financiers : le risque de marché (qui comprend le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix), le risque de crédit et le risque de liquidité. La méthode de placement de chaque Fonds prévoit la surveillance du portefeuille afin d'assurer sa conformité aux directives de placement. Le gestionnaire

cherche à réduire au minimum les effets négatifs potentiels des risques sur le rendement de chaque Fonds en employant et en supervisant des conseillers en valeurs professionnels et expérimentés qui effectuent un suivi régulier des titres de chaque Fonds et de l'évolution des marchés des capitaux. Les risques sont évalués d'après une méthode qui tient compte de l'incidence attendue des changements raisonnablement possibles des facteurs de risque pertinents sur les résultats et l'actif net attribuable aux porteurs de parts du Fonds.

Les Fonds obtiennent une exposition aux rendements d'un fonds de référence au moyen de contrats à terme de gré à gré. Ces Fonds se trouvent indirectement exposés au risque de marché, au risque de crédit et au risque de liquidité si les fonds de référence investissent dans des instruments financiers qui sont exposés à ces risques.

L'exposition d'un Fonds au risque de marché, au risque de crédit et au risque de liquidité, le cas échéant, est décrite dans la section « Annexes supplémentaires » de chacun des Fonds. Lorsque l'exposition à un risque particulier n'est pas présentée, c'est que le gestionnaire estime que l'incidence possible de ce risque est négligeable.

a) Risque de marché

i) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que les fluctuations de taux d'intérêt aient une incidence sur les flux de trésorerie futurs ou sur la juste valeur des instruments financiers portant intérêt. Chaque Fonds est principalement exposé au risque de taux d'intérêt par ses placements dans des titres de créance (comme les obligations et les débentures) et dans des instruments dérivés liés aux taux d'intérêt, le cas échéant. Les placements à court terme et autres actifs et passifs sont, de nature, à court terme ou ne portent pas intérêt et ils ne sont pas soumis à un risque de taux d'intérêt important découlant des fluctuations de taux d'intérêt en vigueur.

ii) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la valeur des placements étrangers, libellés en dollars américains, varie en raison des fluctuations du taux de change des devises par rapport à la monnaie fonctionnelle du Fonds, qui est généralement le dollar canadien. Les autres actifs financiers (qui comprennent les dividendes et intérêts à recevoir et les montants à recevoir pour les placements vendus) et les passifs financiers libellés en devises n'exposent pas le Fonds à un risque de change important.

Chaque Fonds peut conclure des contrats de change à terme ou des contrats à terme standardisés sur devises à des fins de couverture pour réduire son exposition au risque de change.

iii) Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers d'un Fonds fluctue en raison des variations de prix du marché (autres que les variations découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causées par des facteurs propres à un titre ou à son émetteur ou par tous les facteurs touchant un marché ou un segment de marché. L'exposition à l'autre risque de prix est surtout attribuable aux actions et aux produits de base. Le niveau de risque maximum découlant de ces instruments financiers équivaut à leur juste valeur, sauf pour les options et les contrats à terme standardisés vendus, pour lesquels les pertes éventuelles sont illimitées.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la contrepartie d'un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a envers un Fonds. Un Fonds s'expose à un important risque de crédit lorsqu'il investit dans des instruments de créance. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur et, par conséquent, correspond au risque de crédit maximal du Fonds. Les contreparties aux contrats à terme standardisés sur devises et aux contrats de change à terme peuvent également représenter un risque de crédit. Le risque de défaillance est jugé minimal, car les titres vendus ne sont livrés qu'après réception du paiement par le courtier. Les achats sont payés seulement une fois que le courtier a reçu les titres.

Les Fonds peuvent conclure des contrats à terme de gré à gré avec une ou plusieurs contreparties aux termes desquels la contrepartie est tenue de vendre ou d'acheter au Fonds concerné des titres de capitaux propres canadiens. En concluant un contrat à terme de gré à gré, les Fonds s'exposent au risque de crédit de la contrepartie, qui est déterminé selon la valeur liquidative des titres détenus par le fonds de référence pertinent. Les Fonds ne peuvent exercer de recours, ni n'ont aucun droit sur l'actif des fonds de référence. Une contrepartie n'est aucunement responsable du rendement du fonds de référence. Les titres ne représentent pas une participation dans le fonds de référence, la contrepartie ou une société apparentée ni une obligation de leur part. Il se peut que la contrepartie à un contrat à terme de gré à gré ne s'acquitte pas de ses obligations et les droits du Fonds concerné peuvent être limités à ceux d'un créancier de la contrepartie.

Un Fonds peut prêter des titres à des contreparties, c'est-à-dire qu'il peut les échanger temporairement, à titre de garantie, moyennant l'engagement de la contrepartie de restituer les mêmes titres à une date ultérieure. Le risque de crédit lié à ces opérations est jugé minimal, car la notation de toutes les contreparties est approuvée, et la

valeur de marché de la trésorerie ou des titres détenus à titre de garantie doit correspondre à au moins 104 % de la juste valeur des titres prêtés à la fin de chaque jour de bourse.

c) Risque de liquidité

L'exposition d'un Fonds au risque de liquidité découle principalement des rachats quotidiens au comptant de parts. Les Fonds investissent principalement dans des titres négociés sur des marchés actifs qui peuvent facilement être vendus. De plus, chaque Fonds vise à conserver suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir une certaine liquidité et est en mesure d'emprunter jusqu'à 5 % de sa valeur liquidative pour financer les rachats. De temps à autre, un Fonds peut être partie à un contrat dérivé hors cote ou investir dans des titres qui ne sont pas négociés sur un marché actif et peuvent être illiquides. Les titres illiquides sont indiqués à l'état du portefeuille de placements de chaque Fonds.

4. Capitaux propres

Les parts émises et en circulation représentent les capitaux propres de chaque Fonds. Chaque Fonds peut émettre un nombre illimité de parts. Chaque part est rachetable au gré du porteur conformément à la convention de société en commandite et est de même rang que toutes les autres parts du Fonds. En outre, elle donne au porteur le droit de recevoir une quote-part indivise de la valeur liquidative du Fonds. Les porteurs de parts ont droit aux distributions au moment où elles sont déclarées. Les Fonds ne sont soumis à aucune restriction ni exigence particulière en matière de capital. Gestion d'actifs Scotia S.E.C. gère le capital des Fonds conformément à leurs objectifs de placement.

Les parts de chaque série des Fonds sont émises et rachetées à leur valeur liquidative aux fins d'établissement du prix par part, laquelle est déterminée à la fermeture des bureaux chaque jour ouvrable de la Bourse de Toronto. La valeur liquidative aux fins d'établissement du prix par part est calculée en divisant la valeur liquidative du Fonds par le nombre total de parts en circulation de chaque série.

Le tableau suivant présente le nombre de parts émises, réinvesties et rachetées des périodes closes les 30 juin 2013 et 2012 :

CAPITAUX PROPRES

Fonds	2013			2012		
	Parts émises	Parts réinvesties	Parts rachetées	Parts émises	Parts réinvesties	Parts rachetées
S.E.C. Scotia d'obligations de sociétés canadiennes Parts de série I	5 214 457	–	5 888	15 000	–	–
S.E.C. Scotia d'obligations gouvernementales à rendement modéré Parts de série I	4 878 379	–	1 040 221	15 000	–	–
S.E.C. Scotia de revenu canadien Parts de série I	7 307 887	–	19 746	15 000	–	–

5. Charges

Le gestionnaire ne peut facturer des frais de gestion à l'égard des parts de série I des Fonds. Les frais de gestion sont négociés et payés directement au gestionnaire par les porteurs de parts.

Chaque Fonds doit acquitter ses frais d'exploitation directement, y compris les frais liés au comité d'examen indépendant des Fonds, les frais juridiques, les coûts liés à de nouvelles exigences gouvernementales ou réglementaires, les honoraires d'audit, les charges liées à l'information des porteurs de parts, les coûts de transactions, ce qui comprend l'ensemble des frais liés aux dérivés et des coûts d'emprunt (collectivement, les « autres frais des Fonds ») et les taxes. Le gestionnaire peut, à son gré, prendre en charge les frais d'exploitation que devraient autrement payer certaines séries. Les frais pris en charge sont présentés à l'état des résultats. Le gestionnaire peut cesser d'assumer ces frais en tout temps.

Le Fonds paie à la contrepartie du contrat à terme des frais de 0,35 % du notionnel du contrat. Le Fonds paie également des frais de couverture qui comprennent les frais d'emprunt et les frais de garantie. Les frais liés aux contrats à terme et les frais de couverture sont calculés et payables chaque mois à terme échu et comptabilisées au poste « Frais liés aux contrats à terme » de l'état des résultats.

6. Commissions de courtage de clients

Aucune commission de courtage n'a été payée et aucun rabais de courtage sur titres gérés n'a été accordé sur les opérations du portefeuille au cours de la période.

7. Opérations entre apparentés

a) Gestion d'actifs Scotia S.E.C., filiale en propriété exclusive de La Banque de Nouvelle-Écosse, est le gestionnaire et le conseiller en valeurs des Fonds. Aux termes de la convention de gestion cadre, le gestionnaire ne peut facturer des frais de gestion aux Fonds à l'égard de leurs parts de série I. De son côté, La Banque de Nouvelle-Écosse est le dépositaire des

Fonds et reçoit des honoraires pour ses services à titre de dépositaire et ses services connexes. Les montants des droits de garde sont présentés dans un poste distinct de l'état des résultats.

- b) Le gestionnaire peut effectuer des opérations et conclure des ententes de services avec ses sociétés affiliées. Scotia Capitaux Inc. peut participer à l'achat et à la vente de titres des portefeuilles et de contrats de change à terme.

8. Impôts sur le revenu

Aucune charge d'impôts n'a été comptabilisée dans les présents états financiers, car les gains ou les pertes d'un Fonds sont imputés aux commanditaires et au commandité, qui doivent assumer les impôts sur le revenu applicables.

Mesures fiscales liées aux opérations de requalification

Conformément aux changements proposés dans le budget fédéral publié le 21 mars 2013, lorsqu'un contrat à terme de gré à gré sur dérivés ou un contrat faisant partie d'une série d'ententes est d'une durée de plus de 180 jours, les gains réalisés à la vente de titres canadiens par les Fonds aux termes de ce contrat à terme de gré à gré sur dérivés seront traités comme un revenu ordinaire plutôt que comme un gain en capital. À la suite d'un communiqué de presse publié par le ministère des Finances en date du 11 juillet 2013, les contrats à terme de gré à gré sur dérivés conclus par les Fonds feront l'objet d'une exception pour droits acquis jusqu'à la fin de 2014, mais ils doivent respecter certaines limites en matière d'augmentation de valeur et être réglés avant 2015.

La direction poursuit son évaluation des modifications proposées et de leur incidence sur les Fonds.

9. Modifications comptables futures

Le 12 décembre 2011, le Conseil des normes comptables (le « CNC ») du Canada a de nouveau reporté le passage obligatoire aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») des sociétés d'investissement

canadiennes aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014. En conséquence, les IFRS s'appliqueront aux Fonds pour l'exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2014. En conséquence, les Fonds adopteront les IFRS à compter du 1^{er} janvier 2014 et publiera les premiers états financiers en IFRS pour le semestre clos le 30 juin 2014. Les états financiers semestriels au 30 juin 2014 et les états financiers annuels au 31 décembre 2014 comprendront un état de l'actif net d'ouverture au 1^{er} janvier 2013 (la « date de transition ») et des informations financières comparatives préparées selon les IFRS.

De plus, le 12 mai 2011, l'International Accounting Standards Board (« IASB ») a publié IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, qui définit la juste valeur, établit un cadre IFRS unique pour l'évaluation de la juste valeur et prescrit les informations à fournir concernant l'évaluation de la juste valeur. Cette norme ne s'applique que lorsque d'autres IFRS exigent ou permettent l'évaluation à la juste valeur. Si un actif ou un passif évalué à la juste valeur a un cours acheteur et un cours vendeur, l'évaluation doit correspondre au prix compris dans l'intervalle cours acheteur-cours vendeur qui reflète le mieux la juste valeur. Elle permet le recours à la moyenne du cours acheteur et du cours vendeur ou à d'autres méthodes d'établissement des prix utilisées par les intervenants du marché comme moyen pratique d'évaluation de la juste valeur à l'intérieur de l'intervalle cours acheteur-cours vendeur. L'écart entre la valeur liquidative par part et l'actif net par part selon les PCGR en vigueur au Canada pourrait ainsi disparaître.

En octobre 2012, l'IASB a publié « Entités d'investissement » (modification d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, d'IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités* et d'IAS 27, *États financiers individuels*), qui définit la notion d'entité d'investissement et établit une exception au principe de consolidation. Une entité d'investissement sera ainsi tenue d'évaluer la plupart de ses placements dans des filiales à la juste valeur par le biais du résultat net, conformément à IFRS 9, *Instruments financiers*. Ces modifications introduisent également de nouvelles obligations d'information pour les entités d'investissement qui devront les appliquer pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Le gestionnaire a élaboré un plan visant à respecter la date de passage des PCGR du Canada aux IFRS fixée par le CNC. Les principaux éléments du plan comprennent l'établissement des différences entre les méthodes comptables appliquées actuellement par les Fonds et celles qu'ils prévoient appliquer en vertu des IFRS, ainsi que les méthodes comptables à adopter et les décisions de mise en

œuvre à appliquer et leur incidence, le cas échéant, sur l'actif net ou la valeur liquidative des Fonds.

Le gestionnaire a déterminé que le passage aux IFRS n'aura vraisemblablement aucune incidence importante sur la valeur liquidative par part des séries des Fonds. Les principaux changements qualitatifs qui résulteront de l'adoption des IFRS porteront sur l'évaluation de la juste valeur, la présentation d'un tableau des flux de trésorerie, la classification de l'actif net représentant les capitaux propres et l'ajout d'informations par voie de notes annexes. La conclusion actuelle du gestionnaire pourrait toutefois changer advenant la publication de nouvelles normes ou de nouvelles interprétations des normes existantes.

10. Événement postérieur à la date de clôture

Changement de nom du gestionnaire

Le 30 septembre 2013 ou vers cette date, le gestionnaire Gestion d'actifs Scotia S.E.C. changera de nom pour devenir 1832 Asset Management L.P.

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints ont été préparés par le gestionnaire et approuvés par le conseil d'administration de Scotia Asset Management G.P. Inc., en tant que commandité et au nom de Gestion d'actifs Scotia S.E.C., gestionnaire des Fonds. La responsabilité de l'information et des déclarations contenues dans les présents états financiers incombe à la direction. Gestion d'actifs Scotia S.E.C. maintient des processus appropriés afin de s'assurer que sont produites des informations financières exactes, pertinentes et fiables.

Les états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et incluent des montants fondés sur des estimations et des hypothèses établies par Gestion d'actifs Scotia S.E.C. Les principales méthodes comptables qui sont appropriées pour les Fonds selon Gestion d'actifs Scotia S.E.C. sont décrites à la note 2 des états financiers.



Walter Pavan
Chef des finances
Gestion d'actifs Scotia S.E.C.

Le 8 août 2013